

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 30 novembre. — Le *Courier* dit que l'emprunt russe sera contracté à 4 % et à des conditions qui offrent toutes les garanties désirables. Le journal ajoute que l'objet de cet emprunt n'est pas de fournir à l'empereur des fonds pour faire la guerre, mais pour le mettre à même d'exécuter quelques travaux publics dans l'intérieur de l'empire, entre autres un canal de grande étendue, commencé depuis quelque temps, mais dont l'achèvement a été retardé par le manque de fonds. On prétend que l'attention que le gouvernement dirige sur des matières de cette nature, indique assez qu'il n'a pas des intentions hostiles.

— On évalue à un million de livres sterling (25,000,000 de francs) le prix des bâtimens hollandais capturés dans les ports de la Grande-Bretagne. Le gouvernement anglais a permis d'enlever les bâtimens mis sous embargo, les fruits et autres objets susceptibles de se gâter.

— Le cutter anglais, le *Corbeau*, stationnant dans le Douro, a essuyé le feu des batteries de don Miguel remontant ce fleuve au-dessus de la Barre, ce qui est certifié par une déclaration du capitaine en chef de Londres.

— Le *Times*, dans un article raisonné sur ce qui se passe actuellement en Belgique, contient le paragraphe suivant :

« Quelques-uns des sages sénateurs et députés dans les chambres législatives de la Belgique, ont trouvé des motifs pour faire des objections à la convention entre la France et l'Angleterre, en exécution du traité de novembre 1831, et ont conséquemment pour blâmer la marche des troupes françaises dans Anvers. Selon eux, la Belgique en possédant tout le territoire et le Luxembourg, comme elle les possède dans le présent, et avec le commerce et la navigation de l'Escaut interrompus, est dans une meilleure position qu'elle le sera, quand elle aura obtenu la citadelle, parce qu'elle pourra alors remettre à la Hollande plus de la moitié de ces provinces, comme le stipulent les 24 articles. Nous ne sommes pas de ce fait, et le roi de Hollande doit le contester depuis long-temps. Mais l'Europe doit-elle rester dans un état de provisoire et d'incertitude ? les frontières belges doivent-elles être exposées chaque jour à une invasion, et les plénipotentiaires des grandes puissances doivent-ils résider perpétuellement à Downing-street, pour satisfaire à la volonté, ou cajoler le caprice de quelques orateurs de l'opposition dans les chambres à Bruxelles ? Jusqu'à ce que la question belge soit terminée, nous n'avons aucune sécurité pour la conservation de la paix, et la sécurité vaut le prix de la paix. Fût-il même aux dépens d'une province. Un homme de bon sens, ne voudrait pas se loger dans un magasin à poudre, même avec la promesse d'une réduction dans le prix. »

— On écrit d'Oporto, 21 novembre :

« Les assiégés, dans la sortie du 17, ont dispersé 2000 hommes de l'armée de don Miguel et ont détruit leurs batteries. Pendant toute la matinée du 20, les miguélistes ont recommencé à jeter des bombes et ont détruit quelques maisons et tué plusieurs personnes. On se disposait à une nouvelle sortie pour se débarrasser tout à fait d'un voisinage aussi incommode. L'amiral Sartorius, sur son navire amiral, le *Pedro*, est entré dans la baie de Vigo avec sa flotte. Il se propose, aussitôt que le temps le permettra un débarquement, de retourner à Oporto et d'y prendre des troupes qu'il débarquera à Fingues ou encore plus au sud. »

FRANCE.

Paris, le 1^{er} décembre. — On s'occupe dans ce moment au ministère de l'intérieur d'un travail pour établir une décoration qui ne serait décernée que dans le civil, et dorénavant la croix de la légion d'honneur ne serait accordée qu'à des militaires.

— 1,132,626 618 fr. est le chiffre des dépenses du budget de 1833 présenté par le ministre des finances à l'ouverture de la séance de la chambre des députés du 30.

Celui des recettes est de 1,133,630,347.

— On lit dans le *Sténographe des chambres* :

S'il faut en croire les nouvelles arrivées par les voies du commerce, car la diplomatie n'a encore reçu aucun avis officiel, le ministère, alarmé de sa victoire même, si puissamment disputée, a devoir cru donner sa démission.

Ainsi, le ministère belge se trouve identiquement dans la position parlementaire où se vit placé, l'an dernier, le ministère Périer. Il ne triomphe en effet que d'une voix à l'élection de la présidence, et ce triomphe fut alors aussi considéré par lui comme un revers.

Les feuilles de l'opposition semblent regarder cette résolution comme le prélude de grands embarras dans les affaires de la Belgique. Nous partagerions leurs craintes si le roi Léopold se laissait entraîner vers la quasi-majorité. Alors il y aurait lieu de craindre en effet, que des hommes d'un talent vrai, d'une bonne foi patente; mais chez qui l'habitude des affaires n'a pas développé cette rectitude de sens si nécessaire en des matières si graves, bouleverseraient la Belgique, déjà si fort tirillée depuis deux ans, et la conduiraient à coup sûr à la restauration orangiste.

Dans une telle hypothèse, l'intérêt de la France devant dominer avant tout, et cet intérêt ne pouvant être de sacrifier ses trésors et ses soldats pour une nation qui s'écarterait du système de sagesse et de modération qui lui a si parfaitement réussi chez nous, il s'en suivrait qu'elle retirerait son puissant secours au peuple qui en aura it méconnu l'avantage, et que laissant deux voisins jaloux débattre entre eux des intérêts dès-lors tout personnels, elle devrait abandonner à eux-mêmes des alliés trop discordants.

Heureusement nous augurons mieux de la prudence de Léopold. Il a devant lui un exemple bon à suivre. A travers les clameurs des partis, les émeutes, les révoltes, la guerre civile, Louis-Philippe lui a montré la marche qu'un monarque sage et ferme doit suivre avec fermeté. Faire abstraction de lui-même; n'avoir que le pays en vue; ne rechercher la popularité que par le bien réel qu'on lui fait; ne sacrifier à aucun parti; le dominer tous, c'est la seule condition de prospérité pour le pays, de stabilité pour son chef.

Casimir Périer, à la tête du cabinet, offre sa démission: le roi la refuse, et le succès heureux du 13 mars est dû tout entier au monarque qui a su se préserver d'une versatilité malheureuse. Nous sommes loin de croire qu'un roi doive s'obstiner à méconnaître le vœu du pays lorsque sa manifestation est éclatante et irréfutable, mais autant son devoir dans ce cas est de céder à cette manifestation, autant ce devoir lui commande de résister avec fermeté aux prétentions bruyantes des partis, qui affectent si haut le langage du pays même, et qui, par leur arrogance peuvent un moment lui imposer.

Si la démission du ministère belge, annoncée comme un fait certain, se confirme, nous faisons des vœux pour que le roi Léopold imite le grand exemple qui lui est donné; et puisse la Belgique trouver, dans ces hommes qui la gouvernent, et que les difficultés de cette tâche ont pu un moment épouvanter, ce courage qu'animent les difficultés, cette persévérance qu'inspire un sentiment de bon vouloir? ce succès alors ne sera pas douteux pour eux, et la France, heureuse des sacrifices qu'elle s'impose pour assurer l'indépendance de ses alliés, les verra jouir avec orgueil, et sans envie, d'une prospérité dont elle leur offre le modèle, et qu'elle sera fière de leur avoir fait partager.

— On a répandu le bruit à la bourse que M. Ancillon, ministre des affaires étrangères à Berlin, avait donné sa démission. Nous croyons cette nouvelle inexacte. Il est très-vrai que le roi de Prusse est malade et que le prince royal a fait une tentative pour obtenir le changement du ministère. Mais cette tentative n'a pas eu de succès.

— M. le comte Ofalia est nommé ministre de l'intérieur à Madrid, et quittera Paris dans quatre ou cinq jours pour se rendre à ce poste important.

— On croyait généralement à Madrid que Ferdinand reprendrait la signature le 19 novembre. Le roi, à peu près rétabli, jouit de toutes ses facultés, et abandonne cependant encore le gouvernement à la reine. On suppose que Ferdinand veut observer les événements, et qu'il se réserve de juger les premiers résultats de la réforme. Si elle se maintient sans obstacle, le roi restera simple spectateur du gouvernement; s'il voit au contraire que le parti

constitutionnel ne puisse pas se consolider en Espagne, il révoquera l'autorité confiée à la reine, renverra ses ministres et reviendra aux anciens errements de son pouvoir absolu. (Temps.)

BELGIQUE.

SIÈGE DE LA CITADELLE D'ANVERS.

Bulletin du 2 décembre.

Onze heures du matin. — Chassé vient de faire encore une sortie; un feu de deux rangs bien nourri se fait entendre. Le canon redouble et le feu de la place augmente. Un sergent hollandais et quelques soldats sont faits prisonniers.

Midi. — Les Hollandais sont rentrés dans la place, ils ne sont pas tous enfermés dans la citadelle, ils occupent encore la digue longeant l'Escaut. On voit leurs vedettes qui sont protégées par le bateau à vapeur le *Sarinam* et une chaloupe canonnière.

Une heure. — Les Français viennent de s'établir à Melkhays, sur la digue même appartenant à M. Lapalière. Une chaloupe canonnière les en déloge par son feu.

Je rencontre sous le feu de la citadelle MM. les représentants de Smet, de Coppens, Leclercq greffier de la chambre et M. Ducpétiaux.

L'ennemi arme avec promptitude le front regardant la ville. L'activité se fait également remarquer dans les batteries belges; on charge les pièces pour être prêt à tout événement.

La garnison du fort St. Hilaire a brûlé hier tous les roseaux qui entouraient l'enceinte. Les Français de la division Sébastiani dont on apercevait les vedettes sont aujourd'hui hors de vue malgré la longue vue dont je me sers.

La frégate *Euridyce* s'est rapprochée de la digue pour en défendre le passage.

Il paraît que non-seulement le fort Montbello sert de batterie n^o 1 à la parallèle, mais bien encore de place d'armes; depuis hier, Belges et Français tous sont occupés à y transporter boulets, bombes, fascines, saucissons et poudre.

A l'instant je m'établis chez le capitaine de marine où nous arrivent d'heure en heure des détails sur le bas de l'Escaut. Mais j'ignore combien de temps nous pourrions y rester encore; car depuis ce matin les boulets passent sur nos têtes. Il est à présumer que lorsque le feu des assiégeans sera ouvert, notre établissement sera détruit.

Personne n'est plus admis dans la tranchée. Indépendamment de la défense du maréchal Gérard, Chassé avec son canon vient de faire évacuer une nuée d'amateurs, qui se sont retirés avec précipitation.

Deux heures. — La canonnade a été très-forte ce matin, mais dans ce moment elle se ralentit. Le temps continue à être détestable, la pluie continue à être battante.

Trois heures. — J'aperçois de mon observatoire les Hollandais qui travaillent à force à élever des batteries sur la courtine donnant sur le fort Montbello. Il y a en ville émotion dans le peuple, il se porte sur les quais et la citadelle.

Da reste, il règne à l'intérieur de la ville la plus grande tranquillité.

Nous avons en notre possession une pompe à feu dont nous ferons bon usage, si le besoin l'exige.

Quatre heures du soir. — Les pièces n'ont pu être toutes en batteries, un grand nombre est resté dans les bores, on les retirera cette nuit; le terrain est si

mauvais que des endroits dans lesquels on avait mis des fascines et madriers se sont enfoncés malgré ces précautions.

Rien n'est comparable à la patience et à l'ardeur des soldats, car malgré le mauvais temps ils conservent leur gaieté.

ARMÉE DU NORD.

Berchem, le 2 décembre.

La nuit a été pénible. On se ferait difficilement une idée exacte du temps que nous avons eu et de la fatigue dont il a été cause pour les soldats qui ont dû par momens interrompre leur travail; mais enfin presque toutes les batteries sont établies. On pose les plates-formes, et les pièces seront bientôt en batterie ensuite. Il y a quelques heures une bombe est venue tomber à la batterie la plus voisine du jardin de l'Harmonie; elle a partagé un canonnier en deux.

Hier, le duc d'Orléans a été baptisé par les Hollandais, un obus est venu s'enterrer à ses pieds. Un artilleur s'est jeté au-devant du prince.

Cette nuit malgré le mauvais temps les 25 et 18^e de ligne et le 19^e léger, ont dû bivouaquer sur le flanc droit du village de Berchem, de ce côté se trouvait aussi une batterie d'obusiers montés sur affûts. Hommes et chevaux ont bivouaqué, attendant à chaque minute des ordres. Impossible de les mettre à couvert dans le village où tout est plein.

L'Escaut n'a pas changé d'aspect.

Il y a déjà quelques malades à l'hôpital établi à Boom, mais c'est surtout la division Sébastiani qui jusqu'à présent en a envoyé.

Dix heures. — Le travail des batteries avance, mais avec la plus grande peine. Le terrain est mauvais; on ne comprend pas comment hommes et chevaux résistent à un travail si pénible; néanmoins les batteries de droite sont terminées et prêtes à commencer leur feu, celles de gauche où le terrain a présenté plus de difficultés sont en arrière.

La parallèle est protégée par dix batteries désignées par les n^o 1 à 10. Le fort de Montebello est considéré comme batterie et désigné sous le n^o 1. Il forme en outre place d'arme et l'on y transporte des boulets, de la poudre, des gargausses, des bombes et toute espèce de projectiles.

Les Hollandais de leur côté, augmentent l'armement du front de la citadelle opposée au fort. On connaît la manière de voir du général Chassé sur la lanette Montebello, et combien de fois elle a été la cause de ses menaces. Les mètra-t-il à exécution quand la batterie qui y est établie se fera sentir?

On transporte auprès de chaque batterie le premier approvisionnement; il se compose de cent coups par pièce, cette nuit nous avons fait sauter quelques petites maisons qui gênaient l'embranchement de nos batteries.

Onze heures. — Les hollandais avaient depuis deux jours un poste au Melkhuis sur la digue de l'Escaut que les belges occupaient précédemment. Le colonel Lafontaine l'un des aides-des-camp du maréchal vient avec deux compagnies de s'en emparer; il a ramené prisonniers, quelques hommes et un sergent; ce dernier est blessé à la tête.

Midi. — Les Hollandais font une sortie dirigée sur la digue. Un feu de mousquetterie s'engage, quelques boulets envoyés par une canonniers nous déterminent à quitter la digue pour ne pas sacrifier des hommes inutilement. Les Hollandais sont ensuite rentrés dans la citadelle.

Deux heures. — Quelque zèle qu'apportent les soldats, pour surmonter les difficultés que présente le terrain, il ne sera pas possible d'achever aujourd'hui le placement de l'artillerie.

Le maréchal est allé visiter la tranchée. Le nombre des bouches à feu dirigées contre la citadelle sera augmenté et porté à cent quarante.

A quatre heures le temps semble devenir meilleur; le vent plus frais nous fait espérer une nuit moins pénible que la dernière. Ces quelques heures suffiraient pour terminer promptement la portion la plus fatigante de notre entreprise.

Les voitures circulaient encore librement aujourd'hui de Berchem à Anvers.

Bruxelles, 3 décembre.

Nous avons à constater pour la journée d'hier une continuation de pluie et de grand vent; ne cessant qu'à de trop petites intervalles, une nouvelle sortie des Hollandais que l'impétuosité française a réduite à un simulacre, un feu un peu mieux nourri de la part de la citadelle, mais à peu près inoffensif, tranquillité remarquable à Anvers, mais surtout toujours incertitude sur le système de résistance que peut avoir adopté Chassé.

Les difficultés de la saison qui ont empêché les batteries françaises d'ouvrir leur feu hier, grâce à la vigueur des travailleurs ne retarderont ce moment que de vingt-quatre heures. Le maréchal a tenu à ce que toutes les batteries tirassent à la fois. Elles sont placées à 300 mètres seulement de la place.

Malgré l'opiniâtreté du mauvais temps, une grande partie de la tranchée est ouverte dans le sable: on a ménagé de l'écoulement pour les eaux, de sorte que hier on était déjà au sec presque partout; on y compte constamment 5,000 hommes.

Le maréchal a parcouru hier les ouvrages, à plusieurs reprises. Sa présence fait plaisir aux soldats. Les princes sont restés à Braschaet parce que ce n'était pas leur jour de tranchée.

Les curieux qui s'étaient successivement enhardis à visiter les travaux du siège sont devenus moins nombreux hier.

On continue à rester dans l'incertitude sur ce qui se passe sur la rive gauche de l'Escaut. On a aperçu hier, à midi, sur la digue qui conduit des Flandres au fort Ste-Isabelle un détachement de hussards et quelques pièces de canon; on a supposé qu'il était question de diriger une attaque contre ce fort; mais il n'est encore parvenu aucun rapport à ce sujet.

Hier, à quatre heures, on n'était pas bien fixé si les Français avaient constitué le poste assez important du Melkhuis d'où les Hollandais avaient été chassés le matin. (Em.)

On lit dans le *Phare* d'Anvers du 3 décembre:

Ce matin à sept heures, une sentinelle française de garde à l'arsenal, sur la ligne de démarcation crut voir les Hollandais franchir cette ligne, cria *qui vive* et lâcha son coup après avoir appelé aux armes. Aussitôt le poste Français prit les armes et sans s'informer davantage, fit successivement trois décharges.

Plusieurs personnes ont cru qu'il y avait une sortie de la citadelle, mais il n'en était rien.

Le conducteur de la malle-poste a eu la main traversée d'un biscayen parti de la citadelle au moment où il fouettait ses chevaux, hier sur la chaussée de Malines.

Pendant toute la soirée d'hier la foule s'est portée dans les quartiers de la ville qui avoisinent la citadelle, pour voir lancer les bombes. On les tire à grande et à petite parabole. Beaucoup éclatent en l'air.

Cette nuit la canonnade de la citadelle a été un moment assez vive.

Aucun officier hollandais n'a déserté avant-hier de la citadelle.

Aucun officier supérieur français n'est allé à la tour examiner l'état de la citadelle.

Ce matin à sept heures et demie, les deux princes et M. le maréchal Gérard, ainsi qu'une partie de l'état-major, sont entrés en ville par la porte de Bergerhout, et sont ressortis par celle de Malines pour se rendre sur les travaux.

Les deux mêmes pièces font presque toujours feu de la citadelle sur les travailleurs; on aperçoit auprès d'elles sur le rempart plusieurs officiers hollandais qui indiquent les directions où elles doivent être pointées; nous sommes persuadés que ces messieurs n'y resteront pas quand l'artillerie française commencera à riposter.

D'après le dire des sentinelles hollandaises placées près de l'arsenal brûlé, le général Chassé ferait accroire aux troupes de la citadelle, que les trois grandes puissances marchent à leur secours. D'après les rapports de plusieurs officiers français, l'engagement commencera demain.

Les avant-postes français s'attendent à une sortie

de la citadelle ce soir ou demain matin; ils sont disposés à bien recevoir l'ennemi.

Les hollandais ont brûlé les roseaux qui se trouvent près des forts de la rive gauche de l'Escaut. Il y a eu un léger mouvement dans la flotte.

Dans la sortie de la citadelle, un sergent et trois hommes qui s'étaient avancés pour mettre le feu à une maison qui masque une batterie française ont été faits prisonniers par des soldats du 19^e. Le sergent a été conduit en ville, il est décoré de deux médailles; il ne paraissait pas être de bien bonne humeur.

Outre leurs coups de canon, les Hollandais ont beaucoup tiré dans la journée avec des fusils de remparts.

On porte à une douzaine le nombre de français tués dans les batteries.

Le peintre Scheffer qui accompagne l'armée française est toujours dans les tranchées en uniforme de garde national de Paris.

La ville est tranquille: beaucoup d'habitans qui avaient fui y reviennent, les motifs de la peur ayant diminué.

BRUXELLES, LE 3 DÉCEMBRE.

Le roi est arrivé de Lierre à midi et demi. S. M. a eu une conférence à Lierre avant-hier, avec le maréchal Gérard et le général Desprez, qui s'étaient rendus à cet effet au quartier-général de l'armée belge.

— Avant hier, le duc d'Orléans, allant à pied visiter les travaux de siège, s'est laissé choir dans un fossé plein d'eau. Il s'en est retiré fort lestement et est allé sécher ses vêtements au feu du bivouac.

— M. Lafontaine, aide-de-camp de M. le maréchal Gérard, et M. Maurice, aide-de-camp de M. le général St. Cyr Nugues, chef d'état-major-général de l'armée du Nord, viennent d'être nommés officiers de la légion d'honneur.

— Une courrier du cabinet belge a été expédié hier soir avec des dépêches du ministère de l'extérieur pour Londres.

— L'école militaire qui a quitté Bruxelles avant-hier, est arrivée hier à Bergerhout dans l'après-midi.

— Au moment de la retraite de M. de Theux, ce ministre était à la veille de présenter au roi un travail pour la réorganisation de l'académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et la création près de ce corps d'une classe des beaux-arts.

— Le roi a approuvé, le 26, un règlement en 87 articles, qui lui a été soumis par M. le ministre de l'intérieur de Theux, pour le conservatoire de musique de Bruxelles. Ce règlement vient d'être imprimé et de sortir des presses de M. de Vroom.

LIEGE, LE 4 DÉCEMBRE.

Dans la séance d'hier, la chambre des représentants a adopté le projet de loi autorisant la perception par anticipation de deux tiers de la contribution foncière.

— On assure qu'il y a en ce moment, dans les différents dépôts d'artillerie de l'armée du Nord, plus de 200 pièces de campagne toutes montées.

— On écrit de Boom:

Si comme tout le fait présomer on attaque le 3, je crois que l'artillerie donnera le 4 un fameux coup de collier, attendu que c'est la Sainte-Barbe, la fête des canonniers et qu'ils se proposent d'envoyer un bouquet de leur façon au général Chassé.

— Le gouvernement fait graver, en ce moment un nouveau coin de médaille, instituée en faveur des personnes qui propagent la vaccine avec le plus de zèle et de désintéressement. Dès que cette médaille sera frappée, un arrêté royal statuera sur les droits de chacun à cette récompense.

— Nous extrayons d'une lettre de Venloo en date du 28, le passage suivant: « Je suis enfermé ici dans la citadelle, où nous nous gardons comme à la veille d'une attaque. Notre position est à peu près celle de Chassé à Anvers. Nous apercevons les Prussiens à portée de canon.

On lit dans la Gazette d'Arlon, la pièce
suivante :

PROCLAMATION.

Citoyens ! un acte de brutale violence, en me
privant de la liberté, m'avait, durant près de huit
mois, séparé de vous. Mais j'ai su que vous par-
tiez de vos souffrances, et ma captivité en a été adou-
cie. Aujourd'hui que je reviens au milieu de vous,
m'accueillez comme un vieil ami après
sa longue absence. Vous avez doublement droit
à ma reconnaissance : recevez-en la sincère ex-
pression.

Après l'accomplissement de ce devoir qui m'est si
cher, il m'en reste un autre à remplir : c'est de vous
commander l'oubli de l'attentat dont j'ai été
la victime. Je n'ai pas besoin de ven-
deur : le mépris public a fait justice de mes dé-
fautes.

Je vous salue donc plus de ce déplorable
événement ; que désormais toutes représailles cessent,
que tout ce qui porte le nom de Luxembourg
puisse circuler librement dans la province,
à la seule condition de respecter les lois ; que
tout dissentiment des opinions ne soit plus un
point de désunion entre les membres d'une même
ville, et qu'enfin nos ennemis apprennent que
pour gagner des partisans à notre cause, nous
avons besoin que de les faire participer aux bien-
faits de nos institutions.

West par la conquête des cœurs que la véritable
puissance étend son empire.

Arlon, le 30 novembre 1832.

Le gouverneur, Thorn.

Le rédacteur du Journal d'Anvers nous raconte
dans son numéro du 29 novembre :

« On aura une idée de la stagnation commér-
ciale et momentanée de notre place (Anvers),
lorsqu'on saura que notre premier bassin ne con-
tient plus un seul navire de mer, etc. »

Comme cet article se trouve répété par les jour-
naux de tous les partis, nous éprouvons le besoin de
rectifier, en citant des faits, que M. le rédac-
teur du Journal d'Anvers méditera sans doute.

Malgré la difficulté des circonstances, les tra-
vaux sans fin auxquelles nos pilotes sont assu-
rés par la flotte hollandaise, et l'administration du
port de Flessingue, et encore malgré l'imminence
d'un bombardement ou bien du siège de la cita-
delle, il y a eu du 1^{er} au 30 novembre 77 arriva-
ges, portant 7268 tonneaux, et dans ce nombre
23 derniers sont entrés depuis l'arrivée de l'ar-
mée française sous les murs d'Anvers, c'est-à-dire,
du 1^{er} au 30, savoir :

« Du 21 au 22 novembre, »	3.
« 22 » 23 » »	13.
« 23 » 24 » »	2.
« 24 » 25 » »	0.
« 25 » 26 » »	1.
« 26 » 27 » »	1.
« 27 » 28 » »	3.
	23.

D'après cet aperçu, qui est exact, il sera facile
de remarquer que c'est à tort que l'on jette l'alar-
me préjudiciable à la ville d'Anvers, qui
n'est pas dans un état aussi désespéré que l'on
voudrait le faire croire.

Le petit bassin, il est vrai, n'a plus un seul na-
vire de commerce ; mais en revanche le grand est
plein, et cela parce qu'il est à l'abri du canon de
la citadelle, qui se trouve placé vis-à-vis de lui,
sur l'autre rive de l'Escaut. (Ind.)

On écrit d'Ostende, 27 novembre :

On a affiché, aujourd'hui, au consulat d'Angle-
terre, l'avis suivant :

Le consul de S. M. britannique à Ostende a
l'honneur de faire connaître à messieurs les négo-
cians de la Belgique que le gouvernement de S. M.
britannique a fait l'abandon du monopole qui a été main-
te jusqu'ici, de la canelle, produit de l'île Cey-
lan, et que le commerce de cette épice est désor-
mais libre.

— On écrit de Vienne, 23 novembre :

« On vient de recevoir la nouvelle de l'entrée
en Belgique des troupes françaises. D'abord les fonds
ont éprouvé une légère baisse, mais bientôt, ils
se sont relevés, et paraissent reprendre faveur,
preuve qu'on ne craint pas de suites fâcheuses de
cet événement, tout important qu'il soit.

Quelques personnes ennemies de l'intervention
demandent si la Belgique avait besoin d'une armée,
puisque c'est l'épée de nos alliés qui doit trancher
le noeud de la question belge ? à cela il est une ré-
ponse péremptoire. C'est à notre armée que nous
devons cette intervention dont on se plaint.

Si nous n'avions pas eu une armée nombreuse et
disciplinée, le gouvernement belge eût-il été en
droit de sommer la France et l'Angleterre de tenir
leurs promesses, en déclarant à ces deux puissances,
qu'à leur défaut, la Belgique marcherait elle-
même à l'exécution des 24 articles. La France et
l'Angleterre se seraient ris de notre sommation, si
elles ne l'avaient vu appuyée par une armée brûlant
de venger d'anciens désastres, et dont les chefs con-
tenaient à peine l'audace.

Il y a plus. Si les puissances n'avaient pas été
témoins de notre attitude militaire, peut-être se
seraient-elles opposées avec plus d'énergie à l'inter-
vention ; mais elles savaient que si la France et
l'Angleterre étaient arrêtées, la Belgique pouvait
agir. Dans cette situation, il était mieux de laisser
faire les deux puissances intervenantes, dont l'ac-
tion est réglée de façon à ne point compromettre
la paix générale ; tandis que le choc de la Hol-
lande et de la Belgique aurait pu avoir un retentis-
sement bien autrement dangereux pour le repos de
l'Europe.

On lit dans le Mémorial :

« Un journal s'est plaint en termes amers des
réflexions du Mémorial sur l'opposition. Nous vou-
drions savoir en vertu de quel privilège l'opposition
aurait le monopole de la censure des débats par-
lementaires. Nous l'avons entendue pendant plus
d'un an dans ses discours, dans ses journaux, dans
ses correspondances, partout où elle croyait pouvoir
se faire écouter ou lire, accuser la majorité de la
chambre de lâcheté, d'intrigue, de crime, de tra-
hison. Ni la dignité de la discussion, ni les per-
sonnes, ni même quelquefois ce que la constitu-
tion a déclaré inviolable, n'a été respecté. Si le
Mémorial voulait user aujourd'hui de représailles,
si aux personnalités il voulait opposer les person-
nalités, aux épithètes injurieuses, d'autres épithètes
non moins injurieuses, tout aussi riantes, et qui
ne seraient pas difficiles à découvrir dans le voca-
bulaire des partis, certes ce ne serait pas l'oppo-
sition qui aurait le droit de se plaindre.

« Mais quoique le Mémorial se respecte assez
pour ne pas imiter à cet égard la conduite que
l'opposition tient depuis si long-temps envers les
opinions et les hommes qu'il défend, ce n'est pas
à dire qu'il renonce au droit de contrôle que tout
écrivain, tout citoyen exerce sur la conduite pu-
blique des fonctionnaires publics. Ce droit nous en-
tendons le mettre en pratique au même titre que l'op-
position.

« Ce n'est pas à l'opposition seulement qu'il ap-
partient d'éclairer les électeurs sur la conduite et
les opinions des députés qu'ils nomment ; comme
tout le monde nous entendons avoir notre mot à
leur dire, nos conseils à donner. Si l'on a droit
de combattre les hommes qui professent nos opi-
nions ; nous avons le droit de les défendre et de
combattre ceux qui les attaquent. Si ce n'est pas
ainsi que l'opposition entend la liberté et la presse,
cela prouverait tout au plus qu'elle n'entend pas
mieux nos institutions que notre politique exté-
rieure. Dans tous les cas, elle en serait pour ses
frais de susceptibilité, car c'est un droit à l'exer-
cice duquel nous ne sommes pas prêts de renon-
cer. Toutefois comme nous aimons beaucoup la
modération, nous recevons volontiers les conseils
de modération que l'opposition pourra nous don-
ner, mais à une condition, c'est qu'elle commen-
cera par nous faire voir pendant quelques mois,
que ses conseils sont d'accord avec ses actions. »

L'opposition s'efforce de se dispenser du repro-
che qu'on lui adresse d'être ennemie de l'intervention
et de voir avec déplaisir les hollandais violemment
expulsés de la citadelle d'Anvers. Ce n'est point,
dit-elle l'intervention que nous avons blâmée ; mais
bien la cession d'une partie du Limbourg et du
Luxembourg, sans aucune garantie pour les habitans
compromis dans la révolution. On a déjà fait justice
de ce reproche. Quant à la cession en elle-même,
nous ferons remarquer, qu'alors que l'opposition
n'avait connaissance que d'un seul fait, celui de
l'intervention, elle accusait le ministère de crime.
Son anathème ne pouvait tomber que sur l'inter-
vention, car de la cession on n'en savait pas un
mot. C'est le 14 que l'opposition incriminait le mi-
nistère, c'est le 16 que M. Goblet livrait à la cham-
bre la note du 2 novembre, où l'opposition puise
aujourd'hui les motifs de son mécontentement. Nous
ne cesserons de le soutenir, c'est l'intervention qui
au fond a seule provoqué le blâme de la minorité.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de Bois-le-Duc, 29 novembre :

« Les troupes cantonnées sur nos frontières sont
considérablement augmentées, à Hoogstraten, où
il y avait à peine quelques gendarmes, se trouve
maintenant un régiment de cavalerie française et
des troupes d'infanterie ; notre armée reste dans
la même situation ; les inondations s'étendent et
les moyens de défense sont encore augmentés du
côté de Zevenbergen par de nouveaux ouvrages. »

— On écrit de Breda, 30 novembre :

« Aujourd'hui est partie pour Zevenbergen pour
y être cantonnée une compagnie du 3^e bataillon
de la 3^e division des schutters du Brabant sep-
tentrional. »

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Je ne doute nullement que le ministère de la guerre aime
à être éclairé sur tout ce qui intéresse son département, je
vous prie d'insérer dans un de vos prochains numéros, les
observations que nécessite le cahier des charges de la four-
niture des draps dont l'adjudication doit avoir lieu le 10
du courant à l'administration de la guerre pour l'habillem-
ent de l'armée pendant l'année 1833.

L'art. 3 porte :

« Seront seuls admis à concourir les fabricans exploitant
pour leur compte, et depuis au moins un an, une ma-
nufacture réunissant les usines et ateliers nécessaires à la
fabrication, teinture et apprêts de 25 mille mètres de drap
par année.

De cette manière les fabricans de 2^e et 3^e classes sont
exclus pour le motif que ces derniers ont recours :

1^o Aux teinturiers qui ont leurs établissemens consacrés
uniquement au service du public ;
2^o Aux fileteurs qui réunissent jusqu'à douze assortimens
de mécanique à filer ;

3^o Aux foulons qui ont leurs usines exclusivement desti-
nées à la foulure des draps d'une partie des fabricans ; tou-
tes ces personnes seront donc également frappées par l'ex-
clusion des fabricans de cette catégorie qui contribuent à
alimenter leurs ateliers ; le ministère n'admet que huit four-
nisseurs pour l'habillement de 24 régimens ; pourquoi ne
pas mettre en adjudication la fourniture de chaque régiment
en particulier, en exigeant pour garant de l'exécution du
marché une caution du soumissionnaire ? par ce moyen la
concurrence s'établirait et il résulterait évidemment un avan-
tage de 12 à 15 pour cent pour le gouvernement.

J'ai, à l'appui de ce que j'avance, un exemple bien ré-
cent ; le ministère des finances mit en juin dernier, en ad-
judication, la fourniture des draps nécessaires à l'habillem-
ent des douaniers, il divisa les lots par 1700 mètres, et il ob-
tint les pareils draps que ceux fournis à l'armée et par des
fabricans fournissant à l'armée les draps de 12 à 15 p. c.
en moins, parce qu'ils eurent à lutter contre des fabricans
de certaine classe, qui se contentent d'un bénéfice de 10 p.
c. pour la fabrication, tandis qu'en réduisant le nombre des
concurrens, ce qui n'est d'ailleurs pas juste, ceux qui sont
aptes à concourir, pourront s'entendre, parce qu'ils ne sont
pas nombreux, et obtiendront des prix plus élevés.

Dira-t-on que l'on veut avoir des draps plus ressemblans,
et qu'on trouvera plus de rapprochement dans 8 que dans
24 ? Cette assertion n'est pas fondée, les échantillons mo-
dèles sont déposés, et sont la règle que le fournisseur doit
observer, il y va de son intérêt pour ne pas s'exposer au
rejet de sa marchandise, les teinturiers connaissent leur état
tout aussi bien, si pas mieux, que les fabricans mêmes.

Un plan semblable ne peut avoir été suggéré à M. le mi-
nistre que par le monopole, au risque d'occasionner à l'état
une dépense d'environ trois cent mille francs pour autant que
les fournisseurs obtiennent les prix de cette année, prix qu'ils
ont obtenu sans adjudication.

Agréés, etc.

Un fabricant.

VILLE DE LIEGE.

La régence désirant convertir en promenade publique le terrain d'Avroy, où l'on remblait l'ancien canal, annonce que le plan provisoirement arrêté à cette fin est déposé à l'hôtel-de-ville, bureau des travaux publics, où chacun pourra en prendre connaissance. Les observations faites par écrit seront accueillies et discutées pour l'adoption définitive du plan à exécuter.

Ces observations seront reçues dans le délai d'un mois à partir de la date du présent.

Déjà la régence avait provoqué le concours des artistes ou autres personnes qui auraient à émettre quelque idée utile sur cet objet.

Mais cet appel n'a point eu un résultat satisfaisant. Liège, le 30 novembre 1832.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 3 décembre.

Naissances : 2 garçons, 5 filles.

Décès : 4 garçons, 4 hommes, 2 femmes, savoir : Jean Pierre Meuron, âgé de 86 ans, armurier, rue Hocheporte, époux de Marie Thérèse Joseph Martin. — Elisabeth Minette, âgée de 30 ans, hotteuse, en Bèche. — Anne Severin, âgée de 25 ans, couturière, rue Pont St-Nicolas.

MÉPHISTOPHELES. — Sommaire des articles du numéro du 1er décembre. — Chronique théâtrale, Cotillon III. — Le mat de coco et le ministère. — La gomme élastique dans ses rapports avec la calotte. — Le serment de la main gauche. — Le député de vingt-six ans. — Le ministère. — Le descendant de Charlemagne. — Annonces.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 9 décembre courant, BAL à Fontainebleau, faubourg Ste. Marguérite. 993

FASSIN-BERLEUR, rue Pont-d'Ile, n° 27, prévient le public qu'il vient de recevoir des GILETS d'hiver, et qu'il continue à avoir un bel assortiment de DRAPS, castorines, péruviennes, flanelles, foulards et toiles, il se d fait au prix coutant de ses laines à tricot et à broder. 964

Les collateurs des BOURSES de la fondation du chanoine PIETTE de Liège, invitent les parents du fondateur appelés à la jouissance de ces bourses à faire parvenir leurs titres au sieur Dominick, rue faubourg Sainte-Marguérite, n° 185. L'un des collateurs et administrateurs de la susdite fondation avant le 1er janvier prochain et par lettres affranchies. Les qualités voulues sont celles d'être parent du fondateur et étudiant en philosophie, théologie, etc.

Le même a à PLACER en rente sur hypothèque un CAPITAL de 9000 FLORINS P.-B. de ladite fondation, en tout ou en partie. 4er.

La VENTE de plusieurs MAISONS et PIÈCES de TERRE, situées à Chénée et Embourg, appartenant aux époux Leloup, annoncée pour le 3 décembre, en leur demeure, à Chénée, n'ayant pu avoir lieu, est définitivement remise au jeudi 27 décembre, à 10 heures du matin, en l'étude du notaire GILKINET, rue Féronstrée, où l'on peut voir les titres de propriété. 3

Bons FLOCONS blancs et mêlés, 4e qualité pour lits, à VENDRE au Pont St. Nicolas, n° 1147. 979

A VENDRE deux CHEVAUX de selle, dont un allant au cabriolet, plus un filbury avec harnais. S'adresser rue Féronstrée, n° 592. 982

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

() MONT-DE-PIÉTÉ.

Lundi 10 décembre et jours suivants, à deux heures précises, l'appréciateur VENDRA publiquement les GAGES surannés dont l'emprunt n'aura pas été renouvelé dans le délai de 44 mois.

L'excédant ou boni demeure à la disposition des possesseurs légaux de la reconnaissance pendant vingt mois à dater du jour de la vente; passé ce tems, il est acquis à la caisse du Mont et compris dans les bénéfices payés aux établissements de charité.

Selon l'art. 74 du règlement, les emprunteurs ont la faculté de faire vendre lesdits gages sans attendre 14 mois de dépôt, il suffit qu'ils aient séjourné dans les magasins de l'établissement trois mois seulement.

En s'adressant directement au Mont-de-Piété, l'emprunteur n'est assujéti à aucun frais de commission.

Liège, le 30 novembre 1832.

Le directeur, d'EVERLANGE.

() VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le notaire DUSART vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, le 26 décembre 1832, à dix heures, une belle et grande maison de commerce, en très-bon état, sise à Liège, au pied du Pont des Arches, n° 968, ayant une issue sur la rue dite Vieux Pont des Arches, construite de manière à pouvoir en faire deux habitations indépendantes et avec des caves immenses inaccessibles aux eaux, etc.

Il y a sécurité pour acquérir et facilité de paiement. S'adresser audit notaire DUSART, dépositaire des titres de propriété.

SOIRIES, SCHALS, NOUVEAUTÉS.

Mme. GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32, a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, où elle s'y est assortie dans les premiers Magasins de tout ce qui s'y trouve de plus nouveau; SAVOIR :

Mérinos français et Napolitaines de toutes qualités et de tous prix; Chalys brochés et imprimés; Gros de Naples et Marceline à très bas prix; Velours de Lyon; Etoffes diverses pour manteaux, qu'elle vend confectionnés d'après des nouveaux modèles de Paris; Schals très-riches dessins nouveaux 11/4 et autres; Echarpes; Fichus et Echarpes-Collier; Cravattes en soie pour homme et pour dame; Gilets en velours et en soie damassés et broches de couleurs, article tout-à-fait nouveau, Gilets en casimir et en poils de chèvre; Hermine; Drap Thibet et Imperméable pour manteaux; Ecosais pour doublure.

Sacs tentation, Sacs Léopold et Sacs en peau pour dame et enfant; Zéphirine; Fichus coquette garnis de blonde Noûds en soie, en velours et en chaly; Bourses brodées; riches, idem en chaly, Rubans pour cordons de montre, pour sautoir et ceinture; Rubans en gaze pour coiffure; Bas de soie unis et à jours pour homme et femme; Bas en fil d'Ecosse et en filocelle; Chaussettes en soie, unies, à jours et rayées de couleurs, Bonnets en soie; Gants en soie, en fil d'Ecosse et en peau, de toutes qualités; Bonnets grecs pour homme et enfant; Bretelles en dam, en étoffe, en soie brodée et autres; Jarrétières idem; Bourses à tabac en perles; Cols en satin et en chaly.

Parures en camé, idem en émaille, en peinture Suisse et autres, imitant le fin; Bracelets égyptiens, idem en camé, en émaille, en peinture Suisse et autres; Broches, Féronnières; Crochets de montre et Broches avec chaîne; Boucles d'oreilles et Boucles de ceinture de tous genres; Cadénats et Tissus pour bracelets; Boutons de chemise; Serre-Boas; Chaînes émailées, dorées, en jai et fer; Agraffes de manteau émailées, dorées, en fer et bronze Anglais; Bourses argentées et dorées.

Coëffures en cheveux montées sur pignes; Nattes grecques, Tours en cheveux; Coëffures en fleurs et en rubans, etc.

Nécessaires pour dame garnis en argent, en nacre et en ivoir; Nécessaires pour homme, de toutes grandeurs, idem pour enfant à très-bas prix; Boîtes à gants; Caves à liqueurs de différents prix, idem à odeur; Lornettes jumelles et autres de tout prix; Lorgnons en écaille; Carrots en nacre en ivoir et en maroquin garnis et pointés acier; Flacons mailés avec chaîne; Flacons de poche, de ceinture et Bonbonnières décorés; Vases et Flacons de cheminée; Casquettes émailées et garnies en argent; Eventailles avec miroir et autres; Tabatières en écaille, en nacre et autres, de tous prix; Bonbonnières et Flacons en écaille; Pèse-liqueurs; Trébuchets; Dévidoirs; Peignes en écaille et en corne, etc. Socs pour dames, hommes et enfans.

En Petits Bronzes; savoir : Veilleuses garde vues et autres; Porte-montres; Baguiers; Brûle-parfums; Sonnettes-folie; Ecrivoires de toutes grandeurs; Affiloirs, etc.

LÉOLIPYLE OU LAMPE-RÉCHAUD. — A l'aide de cette Lampe, on peut en une minute, avec un centime d'esprit de vin, faire chauffer un bouillon et, en peu d'instans de plus, faire bouillir de l'eau pour des infusions.

PROVINCE DE LIEGE.

Adjudication publique de travaux.

Le 15 décembre du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères :

1° Des TRAVAUX à faire pour la restauration et l'entretien pendant un an, de la TOITURE du palais de justice à Liège, et de ses dépendances.

2° De la fourniture et mise en place des tuyaux de descente neufs en zinc à ladi-toiture, et du remplacement, ajustement et peinture des tuyaux existans.

3° Des ouvrages à faire pour la reconstruction des cheminées qui s'élèvent au-dessus desdits toits.

4° Des travaux à faire aux toits de la maison de justice et de la maison d'arrêt à St. Léonard à Liège.

5° Des ouvrages et fournitures à faire en serrurerie, tonnelerie et autres objets, à la prison du palais de justice, à Liège.

Les devis d'après lesquels il sera procédé à l'adjudication publique, sont déposés à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires. Liège, le 4er décembre 1832.

DEUX CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe n° 32.

APPARTEMENT garni à LOUER, rue de l'Université, n° 728. 534

On DEMANDE un DOMESTIQUE, au n° 430, rue Hors-Château. 958

() A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCEE.

1° Une maison avec ses dépendances, joignant d'aval au chemin, d'amont au jardin ci-près désigné, vers l'eau d'Ourte à un chemin particulier et du côté opposé à Michel Houssa, occupé par la partie saisie et Daniel Hannin;

2° Un jardin con en nt une perche cinquante aunes, joignant d'aval audit bâtiment, d'amont à Marie Joseph Montulet, vers l'eau d'Ourte à un chemin et du quatrième côté à Michel Houssa occupé par Daniel Hannin.

3° Une pièce de terre labourable, contenant trois perches sis en lieu dit dans la Marlieu, exploitée par Daniel Hannin.

4° Une pièce de bois ou broussilles, contenant cinq perches, sise en lieu dit Heid du Curé ou Théé Baudant, exploitée par la partie saisie;

Tous ces immeubles sont situés au hameau de Hony, commune d'Esneux, canton de Louvegnée, arrondissement et province de Liège.

La saisie en a été faite sur Laurent Malo, batelier, domicilié à Hony, commune d'Esneux, à la requête du sieur Henri Lepage, négociant, domicilié en la commune de Beauvais, par procès-verbal de l'huissier Pierre Joseph Maréchal, en date du vingt trois octobre mil huit cent trente deux, enregistré à Liège le vingt six.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothèques de Liège, le vingt neuf dudit mois d'octobre et au greffe du tribunal de première instance, sciant à Liège, le huit novembre suivant.

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant l'enregistrement à M. Mathieu Keppen, assesseur de la commune d'Esneux, et à M. Ignace Joseph Aboit Spinoux, greffier de la justice de paix du canton de Louvegnée, lesquels ont chacun visé l'original en recevant leur copie respective.

La première publication du cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles par expropriation forcée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance sciant à Liège, le sept janvier mil huit cent trente trois, à dix heures du matin.

M. Guillaume Joseph EMONTIS, avoué, près ledit tribunal, demeurant rue Souverain Pont, à Liège, occupe pour ledit sieur Lepage, saisissant.

Je soussigné, commis greffier du tribunal de première instance sciant à Liège, certifie que, conformément à l'article six cent quatre-vingt deux du code de procédure civile, pareil extrait a été aujourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le 9 novembre mil huit cent trente deux, n° 909 du rép. (Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le douze novembre mil huit cent trente deux, folio cent et cinq, case première, reçu pour double d'enregistrement un florin soixante cents, pour rédaction soixante deux et demi cents, additionnels cinquante deux cents, total deux florins quatre-vingt et demi cents. (Signé) DE HARLEZ.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 24 nov. — Métalliques, 84 3/4. Actions de la banque 1085 0/0.

Bourse de Paris du 1er décembre. — Rentes, 5 p. 97, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 96, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 96, jouiss. du 22 mars 1830, 67 fr. 75 c. — Actions de la banque, 9000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 81 fr. 65 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Itali, 000 fr. 0. — Emprunt romain, 78 3/8. — Emprunt belge 74 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 1er décembre. — Dette active, 99 1/4 0/0; idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 00 0/1; idem 3 1/2 p. 00, 00 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 00, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et Ce., 91 1/2 à 92 1/2, idem ins. gr liv, 00 0/00, idem C. Hamb., 00 0/0. — Rent. fr. à L., 00 00 0/0. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr. à L., 00 0/0. — Métalliques, 80 1/4. — Naples Calc., 00 0/0. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0 00. — A. B. 1re levée, 000. — Rente perp., 48 3/4. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil, 00 0/00. — Grecs 2e levée, 00 0/0. — Contr. 00 guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse d'Anvers, du 3 décembre.

Table with columns: Changes, à courts jours, à deux mois, à trois mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, and Hamburg. Includes sub-sections for Escompte 5 p. and Effets publics with various financial instruments and their values.

Prix des grains au marché de Liège du 3 décembre. Froment la rasière, 8 fl. 75 c. Seigle, id., 6 fl. 88 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.